

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 08/12/2023	L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, M. Christian LAN, M. Michel LÉBOUC, Mme Madeleine BARBELETTE, M. Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT,
Date d'affichage : 08/12/2023	
Nbre de conseillers :	
En exercice : 14	
Présents : 8	
Votants : 13	

Absents excusés :

M. Patrick DEMARQUET

Mme Sylvie COUPE donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER

M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN

M. Anthony PRUNIER donne pouvoir à M. Michel LÉBOUC

M. Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir Mme Colette PENDRIGH

M. Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS

N°138/2023

Avis sur les rapports d'activités annuels de SMG eau 35

Mr le Maire présente le rapport annuel de SMG eau 35 donnent une photographie de l'alimentation en eau potable du département d'Ille et Vilaine.

Les points sont les suivant :

-La consommation d'Ille et Villaine a augmenté de 8.6% sur 5 ans.

-Les ressources souterraines et superficielle restent fragiles vis-à-vis des risques de la qualité de l'eau brute.

-Le rendement du réseau est de 88.48% en 2021.

-Le taux de renouvellement des réseaux progresse de 1.06%.

-Les écarts de prix de l'eau potable sont importants entre les territoires urbains et ruraux.

Les élus rappellent que le territoire de la commune participe notamment au grenier d'eau du secteur de Fougères par ses captages et ses drains. Cette situation engendre dans le cadre de l'évolution climatique un dysfonctionnement des activités agricoles et forestière.

En effet le réseau Hydrographique ne réussit plus à maintenir son niveau minimum d'activités économique du territoire.

Dès à présent, il est urgent d'anticiper ces évolutions. Il faut prévoir des réserves d'eau ou réduire l'eau dès le mois de mai aux autres territoires car le maintien notamment de l'étiage de nos ruisseaux n'est pas assuré.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, :

- **DEMANDENT** au président de la SMG eau 35 d'agir pour préserver notre territoire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à régler cette affaire

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le